

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

COURRIER ARRIVÉ
En deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM Carl DEVOUASSOUX, Isabelle PETITJEAN, Daniel RODRIGUES

ABSENTE : Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

23/2024	Objet : Projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ancienne mairie – demande d'aide financière au SYANE dans le cadre de l'appel à projets « rénovation énergétique des bâtiments publics »
---------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de ses actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) propose depuis 2012 un soutien technique et financier aux collectivités locales qui mettent en œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics tels que des projets en faveur de la maîtrise de l'énergie.

L'appel à projets pour 2024 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Suite aux résultats de l'audit énergétique global réalisé en août 2020, la Commune a souhaité lancer le projet d'amélioration des performances énergétiques pour l'ancienne mairie. Il a retenu la société T.O.P. Technical Oversee Project pour la mission de maîtrise d'œuvre par délibération numéro 44 du 24 juin 2022.

La Commune a postulé à l'appel à projets 2023 « rénovation des bâtiments publics » lancé par le SYANE mais le projet n'a pas pu être déclaré éligible par manque d'information dans la fiche projet au niveau de la consommation initiale avant et après travaux, du gain énergétique global et par poste.

Monsieur le Maire propose de renouveler la demande pour l'année 2024 et de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de l'appel à projets « rénovation énergétique des bâtiments publics ». Trois conditions doivent être réunies pour pouvoir candidater :

- ◆ le bâtiment public à rénover doit être chauffé et conçu pour accueillir du public
- ◆ bénéficier d'étude énergétique récente et détaillée (récapitulatif chiffré du projet poste par poste)
- ◆ au moins 40 % d'économies d'énergie estimées suite à la rénovation

Le coût de l'action s'établit comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	Montant hors taxes
Travaux :	315 851,00 €
VRD : liaison entre les 2 bâtiments pour le réseau de chaleur :	12 867,00 €
Gros œuvre - démolition et maçonnerie :	17 893,00 €
Chauffage - ventilation - plomberie - électricité :	68 179,00 €
Menuiseries extérieures et intérieures :	40 676,00 €
Isolation thermique extérieure :	91 820,00 €
Option 1 : réouverture de la fenêtre Sud-Ouest du 1er étage :	2 400,00 €

Option 2 : retrait de l'auvent :	7 950,00 €
Option 3 : changement menuiseries pour isolation embrasures :	12 150,00 €
Option 4 : réfection de la toiture avec isolation :	61 916,00 €
Honoraires :	46 013,22 €
Relevé et étude faisabilité :	1 650,00 €
Maîtrise d'œuvre :	38 463,22 €
Etude de gain énergétique :	4 500,00 €
Mise à jour du diagnostic énergétique :	1 400,00 €
TOTAL :	361 864,22 €

L'estimation du coût des travaux est évaluée à 315 851 euros hors taxes.

En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

Financement :	Montant hors taxes	Taux
Subventions :		
ETAT :		
Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2024 :	85 000,00 €	23,49 %
DÉPARTEMENT :		
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 :	135 000,00 €	37,31 %
AUTRES FINANCEURS PUBLICS :		
Appel à projets rénovation énergétique bâtiments publics 2024 du Syane :	60 000,00 €	16,58 %
Aide chaleur renouvelable du Syane :	9 310,00 €	2,57 %
Autofinancement :		
Fonds propres :	72 554,22 €	20,05 %
TOTAL :	361 864,22 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2024 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant l'ancienne mairie,
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2024 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE,
- **S'ENGAGE** à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/05/2024 et de sa publication le 31/05/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.